Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 12 avril 2021

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : grande satisfaction.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°54 B

A l'attention de monsieur Quentin CARPENTIER
Adjoint à la Maire du 9e Adt

Monsieur,

Je vous écris ce jour pour exprimer une grande satisfaction.
En effet, le 19 novembre 2020, je vous ai adressé la Fiche DS N°54 A pour demander, dans la partie nord de la place Bourgneuf, la suppression d'une place de stationnement automobile afin que soit créé du stationnement pour scooters et motos, avec d'autre part un panneau de signalisation et des quilles avec chaînes d'attaches.

Résultat de cette demande : ce sont deux places de stationnement automobile qui ont été supprimées pour y créer du stationnement pour les deux-roues motorisés : ➔ photo page 2.
D'où une grande satisfaction pour mon Association.

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :
- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- M. Norbert KELLER-MAYAUD / Directeur Mobilité Urbaine – Ville de Lyon
- Le Progrès-Quartiers

Partie nord de la place Bourgneuf, dans le 9e Adt : nous demandions la suppression d'une place de stationnement automobile.
Deux places ont été supprimées : des motos et scooters peuvent dès lors stationner dans l'espace deux-roues motorisés qui a été créé.